

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE URBANISME et CONNAISSANCE DES TERRITOIRES
Affaire suivie par : Ghislaine MOURIER
Tél. : 04 92 30 56 71
Courriel : ghislaine.mourier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 16 JAN. 2019

LE PREFET

à

**Monsieur le directeur du
département solaire
de la société RES**

OBJET : Avis sur l'étude préalable du projet photovoltaïque « les Crouzourets » à Aubignosc – 2ème passage

Vous m'avez transmis le 17 octobre 2018, l'étude préalable pour le projet photovoltaïque « les Crouzourets » à Aubignosc, pour avis au titre de l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche.

Après consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui s'est réunie le 20 décembre 2018 et :

- considérant la consommation importante d'espaces agricoles justifiant la nécessité d'une étude préalable (8,7 ha),
- considérant l'évolution apportée au second dossier sur la méthode de calcul du montant de la perte de valeur ajoutée,
- considérant cependant, que ce calcul ne prend pas en compte une estimation financière de l'impact sur les filières amont et aval concernées,
- considérant la proposition de mesures en faveur des circuits courts acceptable,
- considérant les modalités de mise en oeuvre de ces mesures par le biais d'un comité de pilotage,

j'émet **un avis favorable sous réserve** de :

- * réévaluer le montant de la perte de la valeur ajoutée en incluant une estimation financière de l'impact sur les filières amont et aval,
- * reprendre la forme de l'étude préalable en un document unique intégrant les compléments apportés à la première version et supprimant les éléments obsolètes,
- * apporter des points d'information sur l'avancement de la mise en oeuvre des mesures proposées.



Olivier JACOB

M. BARBIER
RES
330, rue du Mourelet
ZI de Courtine
84000 AVIGNON
France

Copie à : Monsieur le maire d'Aubignosc